

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Séance du 25 septembre 2025

Délibération n° 2025/63

OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de BOURNEZEAU et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay- Rue des Pâquerettes

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'action foncière entre la commune de Bournezeau, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de logements Rue des Pâquerettes
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuyé le 25 septembre 2025

la secrétaire ge rail la réfecture

Le Préfetide la Wendée